

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple- un But- une Foi**



**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**CONTRIBUTION AU DEBAT MINISTERIEL SUR L'AUTONOMISATION  
ECONOMIQUE DES FEMMES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**

Dans ce cadre, le Ministère en charge du développement social conscient du rôle très important que joue cette cible pour la promotion du développement humain durable, a engagé à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté un processus d'autonomisation socio économiques des femmes à travers différents programmes. Il faut souligner qu'il s'agit de plusieurs cycles de programmes dont le plus récent est le Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP).

Les axes d'intervention ciblés pour l'autonomisation des femmes dans le cadre du PRP sont :

- Accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités techniques et managériales ;
- l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus.

## **II. Bilan du PRP sur les opportunités économiques offertes aux femmes**

### **2.1 Composantes :**

- ✓ appui à la mise en place et au renforcement de MP/MPE ;
- ✓ financement d'initiatives communautaires par la mise en place de lignes de crédit ;
- ✓ expérimentation d'un produit « assurance maladie » ;
- ✓ réalisation d'infrastructures sociales de base ;
- ✓ définition d'une stratégie de gouvernance locale articulant la planification locale aux moyens d'existences durables.

### **2.2 Stratégie :**

La stratégie repose sur :

- ✓ les conseils de quartiers en milieu urbain et en milieu rural sur les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD)
- ✓ l'appui aux Collectivités locales dans la réalisation de leurs outils de planification (PIC, PDQ, PLD) et la mise en place de Maisons de Développement Local (MDL) en partenariat avec le PADEL-PNDL

A l'image des autres secteurs, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens de production rudimentaires pour près de 82,6% contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder à des moyens de production (terre, équipements, engrais), à des financements massifs tenant compte de leurs conditions de vie et de leurs positions sociales. De plus, elles arrivent difficilement à sécuriser leurs faibles revenus tirés de l'appui des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en raison de leur propension à utiliser lesdits revenus pour des dépenses de consommation, de santé et d'éducation de leurs familles en l'absence de filets de sécurité social.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

En période de crise, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus et qui subissent les conséquences désastreuses des situations post conflit avec l'accroissement considérable de femmes chefs de ménage.

En raison de cette situation, l'autonomisation des femmes pour la consolidation de la paix devient une priorité.

Cette autonomisation passe par une politique plus hardie de renforcement de capacités techniques, managériales ainsi que l'accès aux actifs économiques, aux moyens de production et l'affirmation du leadership dans les instances de prise de décision et la chaîne des valeurs dans les filières productives.

Dans ce cadre, le Ministère en charge du développement social conscient du rôle très important que joue cette cible pour la promotion du développement humain durable, a engagé à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté un processus d'autonomisation socio économiques des femmes à travers différents programmes. Il faut souligner qu'il s'agit de plusieurs cycles de programmes dont le plus récent est le Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP).

Les axes d'intervention ciblés pour l'autonomisation des femmes dans le cadre du PRP sont :

- Accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités techniques et managériales ;
- l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus.

## **II. Bilan du PRP sur les opportunités économiques offertes aux femmes**

### **2.1 Composantes :**

- ✓ appui à la mise en place et au renforcement de MP/MPE ;
- ✓ financement d'initiatives communautaires par la mise en place de lignes de crédit ;
- ✓ expérimentation d'un produit « assurance maladie » ;
- ✓ réalisation d'infrastructures sociales de base ;
- ✓ définition d'une stratégie de gouvernance locale articulant la planification locale aux moyens d'existences durables.

### **2.2 Stratégie :**

La stratégie repose sur :

- ✓ les conseils de quartiers en milieu urbain et en milieu rural sur les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD)
- ✓ l'appui aux Collectivités locales dans la réalisation de leurs outils de planification (PIC, PDQ, PLD) et la mise en place de Maisons de Développement Local (MDL) en partenariat avec le PADEL-PNDL

- ✓ la mise en place d'un Dispositif technique et financier, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités des SFD.

### **2.3 Réalisations :**

- financement d'activités génératrices de revenus en faveur de 4046 bénéficiaires dont 3 548 femmes pour un montant de 342 700 000 FCFA ;
- financement de 107 Micro Projets (MP) couvrant 2140 personnes pour un montant de 228 400 000 FCFA ;
- financement de 130 Moyennes et Petites Entreprises (MPE) générant 351 emplois directs dont 235 Filles pour un montant de 358 940 665 FCFA ;
- réalisation de seize infrastructures et services sociaux de base (06 en éducation, 06 en santé et 04 en AEP) pour un coût global de 231 000 000 FCFA ;
- adhésion de 470 ménages pour 5170 bénéficiaires au produit de micro assurance santé.



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

N°...../MFEEF/CAB/CT2-okn

MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE  
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ



## COMPTE RENDU DE REUNION DE TRAVAIL INTERNE SUR LE PROGRAMME AUTONOMISATION DES FEMMES

La réunion de travail autour du «Programme Autonomisation soumis à l'ONU-Femmes » s'est tenue le lundi 15 avril 2013.

Monsieur le Secrétaire Général étant retenu par une autre activité, ladite rencontre a été présidée par Madame Oumoul Khayri Niang Conseiller Technique N2.

Les discussions ont permis de retenir les points suivants :

- 1- revoir la structuration du programme afin d'en faire un programme intégré où pour chaque volet, les projets sont consolidés en un seul projet, afin d'éviter les empiètements et chevauchements
- 2- Prendre en compte dans la finalisation du document, le plan d'action du MFEF présenté en conseil de ministres et utiliser les documents produits par le département dans le cadre du CDSMT
- 3- Intégrer la dimension VIH comme aspect transversal des différents volets et projets, à l'exemple de projet de windu thiengoly
- 4- Intégrer une composante suivi-évaluation
- 5- Intégrer une composante synergie avec les ministères, prenant en compte les actions qui interpellent les autres ministères et produire des plans de convergence concernant le travail entre les différents ministères
- 6- Ajouter un projet sur paix et sécurité
- 7- Définir les étapes et l'agenda de réalisation dudit programme
- 8- Les rédacteurs des projets devraient envoyer des versions corrigées de leurs documents
- 9- Confier la gestion du programme à un pôle unique au niveau du ministère
- 10- Etablir un budget unique intégrant les différents budgets sous un format bancable.